

**#05. Voyage dans le temps. Les régates dans la Rade de 1897 à 1969.**



**CHERBOURG**  
en Cotentin

*Bibliothèque Jacques Prévert, fonds des cartes postales, cote CPCHBG-0352, [vers 1919]*

La tradition des régates ne date pas d'hier. On trouve des mentions de ces courses nautiques dès le XIXe siècle. Dans les années 1830, on fait même venir en région parisienne marins et canots de Cherbourg pour participer à des fêtes nautiques.

Qu'en est-il dans le Nord Cotentin ?

05# Voyage dans le temps, Archives municipales, Août 2022, « Les régates dans la Rade de 1897 à 1969 ».

Commune de Tourlaville

---

# FÊTE FORAINE DU BECQUET

---

Le public est prévenu que, malgré l'absence de Régates au Becquet cette année, par suite d'une circonstance imprévue, la fête foraine qui avait lieu à cette occasion sera maintenue et se tiendra sur le même emplacement que l'an dernier, le **DIMANCHE 12 SEPTEMBRE PROCHAIN.**

Le Comité et les habitants rivalisent de zèle pour donner à cette fête le plus d'attrait possible. A part les attractions foraines, il y aura :

**A 3 heures**  
**Mât de cocagne**

**A 4 heures, dans le port**  
**Course aux canards**

**A 6 heures**  
**Lancement du Bateau de sauvetage**

**Et le soir**  
**ILLUMINATION générale de tout le Becquet**

POUR LE COMITÉ: *L'Organisateur,*  
**Pierre LEMAGNENT.**

---

Cherbourg. — Imprimerie de LA VIG'É, G. FAGNEN, imp., 54, quai Alexandre III.

1897 : **Une journée de fête.**

Dès le XIXe siècle, des régates sont organisées à Cherbourg, mais aussi à Tourlaville. Certaines courses – à l'aviron et au canot – se déroulent lors de journées de fête avec forains, grilleurs et retraites aux flambeaux... Si celles prévues en 1897 sont annulées, la fête est maintenue !

*Archives municipales de Cherbourg-en-Cotentin, TOU-1153, Fêtes : Régates du Becquet (1897)*

## Demandez le programme !

Début XXe, la Société des régates de Cherbourg s'inspire des régates parisiennes pour organiser ses propres événements. Règlement, parcours et prix, tout est précisé dans leurs programmes.

Archives municipales de Cherbourg-en-Cotentin, CH-2W46, Fêtes : Régates de Cherbourg (1912-1913)

**Régates de  
Cherbourg**

**DIMANCHE 23 JUN 1912**

**A 2 HEURES PRÉCISES**

**PROGRAMME**

**20 centimes**

CHERBOURG  
Imprimerie de « La Dépêche de Cherbourg »  
41, rue Gambetta  
1912

**Règlement des Courses — Dispositions Générales**

1. — A huit heures du matin, 5 coups de canon tirés par la batterie de salut, annonceront que les Régates auront lieu.
2. — A midi et demi, un coup de canon sera tiré. A ce signal, toute embarcation qui ne sera pas sur le lieu de course, pourra être mise hors de course.
3. — Le signal de départ pour chaque course sera donné par deux coups de canon à une minute d'intervalle, le premier pour se préparer et le second pour appareiller.
4. — Toute embarcation qui, avant le second coup, aura quitté sa position, sera mise hors de course.
5. — Toute embarcation qui s'abordera une autre par fausse manœuvre, sera mise hors de course.
6. — Entre deux bateaux qui courent au plus près du vent, celui qui marche tribord-amures ne se dérange pas. S'il est abordé ou seulement forcé de changer sa direction, l'autre est mis hors de course. S'ils courent des bordées bord à bord près de terre, celui du large doit virer le premier.
7. — Toute embarcation qui touche une partie quelconque de la bouée, pour quelque cause que ce soit...

13. — Les patrons recevront un plan du parcours qu'ils auront à suivre, avec les instructions nécessaires.

14. — Nul ne pourra concourir dans une embarcation autre que celle qu'il aura fait inscrire.

15. — Si dans une course quelconque, une embarcation venait de manière à couler ou à éprouver tout autre accident grave par ce fait, serait annulée et recommencée, le devoir étant de porter au secours des hommes en danger. Il en sera de même pour les courses de nageurs.

16. — Dans toute course, le prix en argent ne sera accordé qu'autant que deux embarcations au moins prendront part à la lutte.

Les deuxièmes prix annoncés ne seront décernés qu'autant que quatre bateaux prendront part à la course, les troisièmes prix ne seront distribués qu'autant que six bateaux prendront part à la course, les quatrièmes prix pour huit bateaux, les cinquièmes prix pour dix bateaux et les sixièmes pour douze bateaux.

17. — Les embarcations armées de 12 avirons au plus qui auront gagné les premiers prix à l'aviron pendant les deux dernières années, ne pourront prendre part aux courses, qu'en supprimant deux avirons; les voiles et baleinières devront supprimer un aviron.

19. — Le Comité se réserve le droit de refuser toute embarcation qui ne lui paraîtra pas conforme à l'esprit du programme.

20. — Le Comité des régates juge toute question relative aux régates, sauf appel au Yacht Club de France Par le seul fait de leur inscription, les concurrents déclarent accepter cette double juridiction.

21. — Toute réclamation devra être présentée à la tribune des Commissaires immédiatement après les Courses. Le délai est de deux heures pour les Yachts. (Art. 43 du règlement).

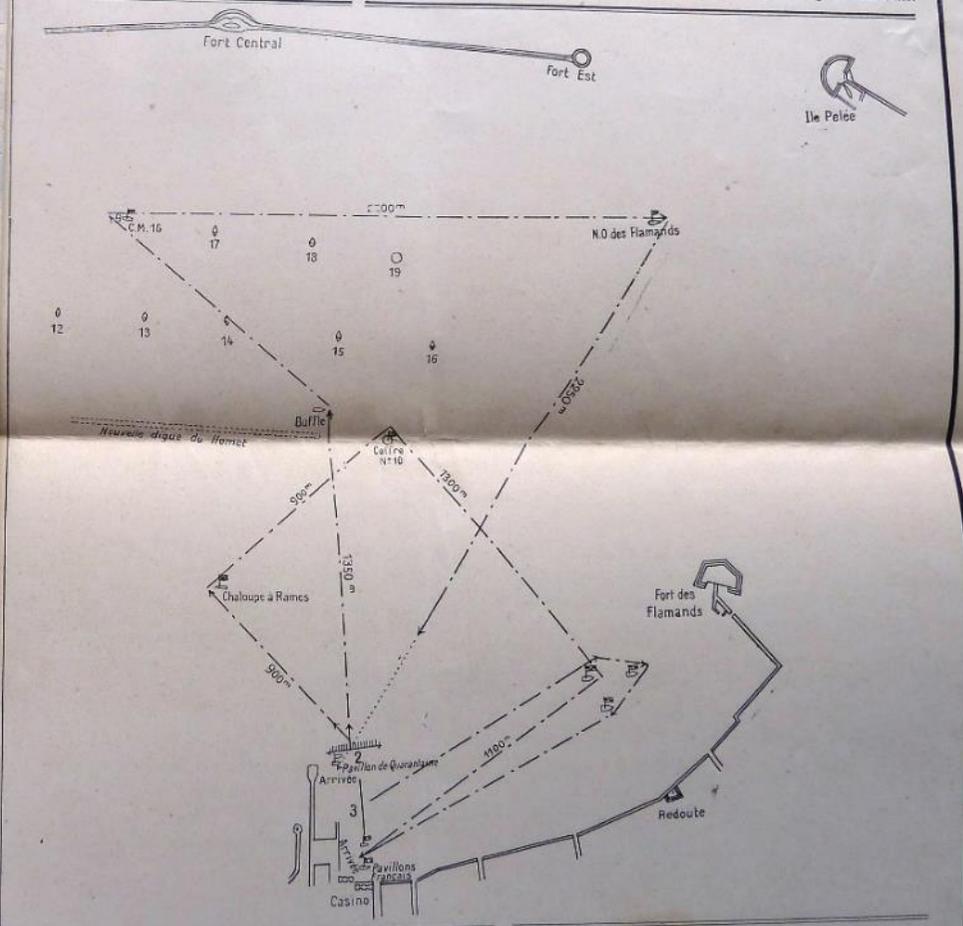
Le Président de la Société des Régates,  
MAURICE NOËL.

Vu :  
Saint-Lô, le 30 Juin 1913  
P. le Préfet de la Manche, Le V. Président du Yacht Club de France,  
Le Conseiller de Préfecture, MESRINE.

APPROUVÉ :  
Paris, le 2 Juillet 1913  
A. GLANDAZ.

NOTA. — Les engagements auront lieu à l'Inscription Maritime le Samedi 9 Août, à 14 heures. Le même jour, à 16 heures, une embarcation à vapeur sera mise à la disposition des patrons afin qu'ils puissent se rendre compte du parcours.

Cette embarcation partira de la cale de l'Inscription Maritime.



**PREMIER PARCOURS**  
(Grand Parcours)

Passer à l'Est du Baie, tourner à l'Ouest du corps mort N° 16, marqué par un pavillon rouge, passer dans le Nord d'un canot mouillé dans le Nord des Flamandis et qui aura un pavillon rouge, mouillé dans le Sud du pavillon même que portera une chaloupe à

**TROISIÈME PARCOURS**  
(dit des Flamandis)

Tourner par le Nord, l'Est et le Sud, les trois embarcations qui auront : celle du Nord, un pavillon damier, les deux autres un pavillon rouge; ces embarcations seront mouillées à environ 1.000 à 12.000 mètres du point de départ dans le S. S. O. du Fort des Flamandis.

1921 : **des Régates pour les pêcheurs du Becquet.**

Ces courses sont organisées grâce à son comité, à la Marine, aux habitants et à la Mairie.

La Marine offre des prix (un baromètre) ; les habitants participent, entre 2 et 30 francs à la levée de fonds du Comité.

Ci-contre Archives municipales de Cherbourg-en-Cotentin, TOU-1153, Fêtes : Régates du Becquet (1921). Ci-dessous, TOU-1153, Fêtes : Régates du Becquet (1926)

**Commune de TOURLAVILLE**  
**LE DIMANCHE 21 AOÛT 1921, A 2 H.  $\frac{1}{2}$**   
**RÉGATES**  
**des Pêcheurs du Becquet et des Flamands**  
 Sous la présidence d'honneur de **M. LEMARCHAND, Conseiller Municipal de Paris**

**5 Courses avec Prix**  
 OFFERTS PAR :

- M. le Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine Marchande;
- La Ville de Cherbourg;
- La Chambre de Commerce de Cherbourg;
- M. LEMARCHAND, Conseiller Municipal de Paris;
- M. LECEUR, maître voilier à Cherbourg;
- Mesdames les Marchandes de Poisson des Halles;
- M. METAYER, au nom de la Poissonnerie Municipale;
- Et diverses Corporations, Sociétés et Particuliers.

**1<sup>re</sup> COURSE.** - Bateaux à voiles et à moteurs accouplés (guidons bleus)  
**2<sup>e</sup> COURSE.** - Bateaux de 2 à 4 tonneaux (guidons blancs)  
**3<sup>e</sup> COURSE.** - Bateaux au-dessous de 2 tonneaux (guidons rouges)  
**4<sup>e</sup> COURSE.** - Bateaux de 4 à 6 tonn., voiles seulement (guidons bleus)  
**5<sup>e</sup> COURSE.** - A la rame, godille et nage (spécialement réservée aux mousses)

LES DÉPARTS SE FERONT TOUS LES QUARTS D'HEURE  
**Voiles basses et au mouillage**

La liste et la valeur des prix seront publiés ultérieurement

La **MUSIQUE DE TOURLAVILLE** prêter son concours  
 La Jeunesse Cherbourgeoise fête Foraine

Les Guidons sont offerts par les Grands Magasins du Printemps, à Paris

Pour le Comité: **Le Secrétaire, H.-G. IBELS**

1926  
 COMMUNE DE TOURLAVILLE  
 FÊTE DU BECQUET

La présente liste est destinée à être présentée aux habitants du BECQUET qui voudront bien remettre, selon leurs moyens, leur souscription au GARDE CHAMPIÈTRE, chargé de passer à domicile. Leur cotisation aidera le Comité à donner à la fête du Becquet du dimanche 29 Août prochain le plus d'éclat possible.

Mairie de TOURLAVILLE, le 28 Août 1926.  
 Le Maire.  
*C. Goulet*  
*la secrétaire*

Noms des souscripteurs	SOMMES versées	noms des souscripteurs	Sommes versées
M <sup>r</sup> Pésit Pierre. Place Tourelles	10 <sup>+</sup>	Lemieux Cantina	5 <sup>+</sup>
M <sup>r</sup> Sossolli. aiguint	20 <sup>+</sup>	Ve Journal	2
M <sup>r</sup> Robland Maire	5 <sup>x</sup>	Lerivage Edmond	3
Leoni S. d'Arancet	20 <sup>+</sup>	M <sup>r</sup> Loffel	5
Leon Menet	10 <sup>+</sup>	Ve Journal	2
Charles de Luf	10 <sup>+</sup>	Heuteveul	2
Gorges Tuff	30	Guérand René	2
Dombow le Becquet	20	Guérand Edmond	1
M <sup>r</sup> Fichet	5	Ve Camille	5
Lecœur y etc	5	M <sup>r</sup> Thuy	2
Lesage Emile	5	Ve Douesnard	2
Memarchant	10 <sup>+</sup>	Gourveul	2
Lerivage	30	M <sup>r</sup> Jore	2
Flax Cantina	3		

# APRÈS LES RÉGATES DU BECQUET



« Eisenheim », patron Guérard, premier des 5 tonneaux  
(Photo rédaction « Ouest-France ».)

Voici le palmarès publié à l'issue des épreuves de natation :

**Dames.** — Jeannine Lepeuple.  
**Mesieurs.** — 1. Bernard Ansot ;  
 2. Claude Gouy.  
**Juniors.** — 1. François Ray ;  
 2. Jacques Le Fianand.  
**Fillettes.** — 1. Claudine Clot ;  
 2. Monique Barbier ; 3. Catherine Corbin.

## RESULTATS DES REGATES

**Courses des bateaux 5 tonneaux.**  
 1. Ed. Guérard, avec « Eisenheim » ; 2. Cl. Brochet, avec « André-Jacqueline » ; 3. J. Lemaignen, avec « Daniel ».  
**Les 2 tonneaux.** — 1. G. Gelhyé, avec « Mers-El-Kébir » ; 2. E. Lesage, avec « Jolie-Brise » ; 3. A. Lohr, avec « Charles-de-Gaulle » ; 4. J. Guérard, avec « Jeanne-Auguste ».

**Course des S. O. S. du Y. C. G.**  
 1. Livroy-Laplace ; 2. Gresselin-Jeanne ; 3. Loyeau-Rocquereau ; 4. Gresselin-Jorand.

**Course de dinghies.** — 1. M. et H. Sallé ; 2. Andersen et Burlinole ; 3. Picquerot et Poubert ; 4. Sallé ; 5. Vincent.

**Bateaux plaisance, série A.** — 1. M. Gresselin ; 2. Vaur ; 3. Bosquet.

**Plaisance, série B.** — 1. Lebas ; 2. Leserf ; 3. Lestard.

**Course des yachts « Minima » du Y. C. G.** — 1. Thémazo ; 2. Mlle. Renuelin et Livroy ; 3. Guely - Neurter - Schen.



Le cordier « Roche-Bleue », armement Gaudry, prend la mer avec un chargement complet de promeneurs.  
(Photo rédaction « Ouest-France ».)

## A L'INSCRIPTION MARITIME

Recu premier au concours d'admission de secrétaire administratif, M. Robert Allain a pris ses fonctions à l'Inscription Maritime du quartier de Cherbourg.

Originaire de Saint-Brieuc, M. Allain vient renforcer la phalange des Bretons qui composent le personnel de cette sympathique administration.

Ancien officier-marinier, il connaît bien les choses de la mer et nous savons qu'il donnera toute satisfaction au bureau matricules.

Nos vœux de bienvenue à M. Allain.

A l'Inscription Maritime, enfin, le bureau comptabilité a été confié à M. Robert, en remplacement de M. Spertini.

3 - 1955, des fêtes toujours populaires!

L'organisation de courses nautiques se développe dans la deuxième moitié du XXe siècle.

Grâce au Yacht-club et au Comité des régates, Cherbourg et Tourlaville continuent d'animer la Rade entre mai et septembre.

Ci-contre Archives municipales de Cherbourg-en-Cotentin, TOU-1153, Fêtes : Régates du Becquet (1955)

1960 : Toujours des régates, mais le Comité de Tourlaville s'inquiète des coûts, de l'organisation et de l'affaiblissement de l'intérêt populaire.



*Bibliothèque Jacques Prévert,  
fonds des cartes postales, cote  
CHBG736. Vue générale de  
l'avant-port et de la gare  
maritime, prise pendant le  
rassemblement de Yachts, régates  
de Pentecôte [1960].*

**25 courses en une année !** L'organisation de courses nautiques se développe au XXe siècle. En 1961, 25 courses sont organisées dans la rade ou aux alentours dont la Régate des Confectionneurs, la coupe F.AMIOT, les Régates d'Equedreville, le Championnat mondial des Requins, la Coupe de la Petite Hermine...



Archives municipales de Cherbourg-en-Cotentin, TOU-1154, Fêtes : organisation des Régates du Becquet (1961)

05# Voyage dans le temps, Archives municipales, Août 2022, « Les régates dans la Rade de 1897 à 1969 ».

Archives municipales de Cherbourg-en-Cotentin, EQHA R.8.1/06/N2, Fête de la mer, cavalcade et régates : la Reine des Flots sa Majesté Josette et ses demoiselles d'honneur Paulette et Monique pendant la parade (1969)



En 1969, en plus de la course de régates dans la baie de Sainte-Anne, Equeurdreville-Hainneville voit les choses en grand : grand défilé de 10 chars, parade d'enfants costumés accompagnés de fanfare pour finir par un feu d'artifice tiré sur la mer ! Un programme chargé qui valait bien les animations du Village de la DREAMCUP 2022 !